

COMPTE RENDU

*de la réunion ordinaire du Conseil Municipal
du vendredi 08/11/2024 à 20h30
Salle du Conseil Municipal*

Etaient présents : Mesdames Michèle PARENT et Marie-José GARNIER, Messieurs Jean-François ESTACHY, Jean-Luc BOUDOUARD, Jonathan BONNEFONT, David SABATER et Ludovic DISDIER.

Monsieur Eric DELAMARE absent excusé, pouvoir donné à Monsieur Jonathan BONNEFONT.

Monsieur Joël ROBERT absent excusé, pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc BOUDOUARD.

Monsieur Philippe WOURM absent excusé, pouvoir donné à Madame Michèle PARENT.

Séance ouverte à 20h30.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Michèle PARENT.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20/09/2024 -

Rectification demandée par Monsieur BOUDOUARD concernant la dénomination des voies :

- Montée de la Chapelle des Fours depuis le n°16 (croisement avec la Rue du Puy Maurel) jusqu'à la Chapelle des Fours.
- Impasse des Faysses : début de voie depuis le croisement avec la Montée de la Chapelle des Fours et fin de voie au niveau de la parcelle ZI145.

Rectification demandée par Monsieur BOUDOUARD concernant l'usage du sel, il demande à ce que l'on n'utilise plus de sel, car ça détériore les voiries, ce à quoi il lui est répondu, que l'on a diminué la concentration de sel dans le mélange (sel gravillon) mais qu'il est difficile de s'en passer complètement pour des raisons techniques (viabilité des routes verglacées).

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

PRESENTATION ZAER –

Dans le cadre de la loi APER, le SyME – Territoire d'Énergie 05 vient présenter au Conseil municipal une proposition de zones potentiellement intéressantes dans la commune en vue de projets de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER), en termes d'installations photovoltaïques au bénéfice des particuliers et de la collectivité.

Les documents sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

DELIBERATION ZAER

Reportée au prochain conseil municipal après la consultation du public.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENERAL –

Le budget 2024 prévoyait une subvention de 8 000,00 € au titre des réfections de voiries de la part du CD05. En définitive, il a été attribué à la commune une subvention de 16 500,00 €. Il convient donc de voter une décision modificative pour intégrer les 8 500,00 € d'excédent de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement :

Article 75 738 : + 8 500,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Article 615231 – Voiries : + 8 500,00 €

Disponibilité : 31 463,04 € + 8 500,00 € = 39 963,04 €

Approuvé à l'unanimité.

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE 2023/2024 AVANÇON-VALSERRES-ST ETIENNE LE LAUS –

Le décompte des frais concernant l'école de la commune répartit les charges entre les trois communes du RPI de la manière suivante :

Valsерres : 16 286,80 €

Avançon : 16 222,80 €

Saint-Étienne le Laus : 16 286,80 €

Cela correspond aux charges suivantes :

Frais fournitures école : 978,04 €

Salaires des agents : 34 600,89 €

Électricité : 12 129,47 €.

Piscine + bus	1 096,00 €	64,00 €/enfant pour 17 enfants
Valsерres	384,00 €	6 enfants
Avançon	320,00 €	5 enfants
Saint-Étienne le Laus	384,00 €.	6 enfants

Approuvé à l'unanimité.

APPROBATION ROLE DE L'EAU –

Suite à la facturation d'eau potable de 2024, la Trésorerie demande à la commune l'approbation du Rôle de l'eau afin d'adresser les factures aux administrés.

Le Rôle de l'eau s'élève à 33 522,29 €.

EA3 : 6 919,11 € - Redevance pollution.

EA1 : 26 603,18 € - Abonnement et consommation.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION TARIF EAU –

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif de l'eau au niveau de l'année précédente soit :

- 0,36 €/m³ pour la consommation
- 66,00 € l'abonnement d'eau

En revanche le taux de redevance pour la pollution domestique subit une augmentation de 0,01 €/m³, ce qui la porte à 0,29 €/m³.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION TARIF SUIVANT CONVENTION CCSPVA –

L'approvisionnement en eau potable du Chemin des Hugues à Valsерres est assuré par la commune de Saint-Étienne le Laus selon la convention de vente et d'achat d'eau avec la CCSPVA approuvée par le conseil municipal suivant la délibération 2023-35.

Au titre de cette convention, un montant de 2 194,87 € pour 2 053 m³ sera facturé à l'intercommunalité, soit 1,07 €/m³.

Le titre sera à payer par la commune de Valsерres.

Approuvé à l'unanimité.

DENOMINATION ET MODIFICATION DE VOIRIE –

Délibération retirée en raison de l'absence imprévue de Monsieur Philippe WOURM, 2^{ème} adjoint chargé de l'urbanisme et de l'adressage de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Demande du Diocèse pour une modification simplifiée du PLU, pour changer de zonage la parcelle ZB 80 « Saint Joseph », afin de pouvoir réaliser un camping. Il est demandé au conseil municipal d'étudier la question, qui sera débattue au prochain conseil

La commune se trouve dans l'obligation de régler une facture d'honoraires d'avocat datant de 2018, d'un montant de 2 880,00 €.

Chemin de Pindreau : suite à la proposition du géomètre expert, la possibilité d'un échange au lieu du déplacement du chemin qui était demandé.

Reprises de concessions au cimetière : un rendez-vous avec M.DERBEZ et M. AMAND est prévu le jeudi 28 novembre 2024.

Séance levée à 23H00.

Fait à St-Etienne le Laus, le 29/11/2024

Le Secrétaire de séance
Michèle PARENT



Le Maire
Jean-François ESTACHY



The official seal of the Mayor of St-Etienne le Laus is circular. It features a central emblem with a building and a figure. The text around the seal reads "MAIRIE DE ST-ETIENNE LE LAUS" at the top and "05130 (H.A.)" at the bottom, flanked by two small stars.